MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A T T E S T A T I O N

Le Ministre des anciens combattants et victimes de guerre, certifie que :

Monsieur PEYRARD Albert Léon,

né le 11 juin 1910 à Tain-l'Hermitage (Drôme),

fils de Alphonse, Léon, Joseph et de Noëlie Eugénie Marie LOGIER,

ancien soldat au 28ème régiment de tirailleurs tunisiens - prisonniers de guerre - interné résistant.

décédé le 31 juillet 1953 à Tain-l'Hermitage (Drôme), des suites d'une affection reconnue imputable au service par présomption en temps de guerre,

est considéré comme "Mort en service commandé" conformément à l'article 2, 1er, du décret n° 67-104 du 8 février 1967, portant application de l'article 17 de la loi n° 65-550 du 9 juillet 1965, relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national.

En foi de quoi, la présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 12 MAI 1970

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur des Statuts
et des Services Médicaux,
Le Directeur-Adjoint chargé de la Sous-Direction
des Statuts de Combattants et Victimes de Guerre

L. Miranda

COPIE PHOTOCOPIE
CERTIFIÉE CONFORME A
L'ORIGINAL PRÉSENTÉ
A ST JULIEN CHAPTEUIL LE :
24 SEP. 2004
Po/Le Maire,